

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02333
Numéro SIREN : 804 264 018
Nom ou dénomination : 8-C

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 13184

Société par actions simplifiées à capital variable
Siege social : 1 Avenue Auguste VEROLA 06200 NICE
804 264 018 RCS de Nice

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le président le 1^{er} juin 2022.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents, et les mandataires.

Sont présents ou représentés les associés :

- Monsieur GOURDON Jean-Remi, propriétaire de 118 actions,
- Monsieur FIORUCCI Alexis, propriétaire de 26 actions,
- Monsieur GOURDON Guillaume, propriétaire de 116 actions,

Total des actions présentes ou représentées : 260 actions

Monsieur DEREPAIS Philippe, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et s'excuse.

Monsieur GOURDON Jean-Remi préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- Les copies des lettres de convocation ;
- Les statuts de la société ;
- Pouvoir(s) reçu(s) des actionnaires représente(e)s ;
- Les états financiers (Bilan, Compte de Résultat, Annexe) ;
- Le texte des résolutions proposées aux associés ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Le rapport du Président sur les événements survenus postérieurement à l'arrêté des comptes

Le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adresse aux associés.

Ordre du Jour

- Examen du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021, quitus au Président,
- Approbation du rapport du Président sur les conventions réglementées visées à l'art. L.227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Mandat du commissaire aux comptes,
- Evènement survenu postérieurement à la clôture,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale le bilan, compte de résultat et l'annexe comptable dudit exercice tels qu'ils ont été présentés par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 30 406 euros (trente mille quatre cent six euros).

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le Président au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, elle donne au Président quitus plein et entier de l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte de l'absence de conventions réglementées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président décide d'affecter le résultat de l'exercice, représentés par un bénéfice de 30 406 euros de la manière suivante

- au compte « report à nouveau », la somme de 30 406 €

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'art. 243 bis du CGI, prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de Clôture	Dividendes Versés	Montant par titre	Montant Eligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelles	Rappel du montant par titre versés hors AGO annuelles
31/12/2018	0 €	0 €	0€	Néant	Néant	Néant
31/12/2019	0 €	0 €	0 €	Néant	Néant	Néant
31/12/2020	0 €	0 €	0 €	Néant	Néant	Néant

Après cette affectation, les capitaux propres de la société sont répartis comme suit :

- Capital 6.500 €
- Reserve Légale 6.500 €
- Autres Réserves 73 091 €
- Report à nouveau 81 322 €

Total des Capitaux Propres 167 414 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de la gestion décide de fixer la rémunération annuelle (hors charges) du Président à la somme de 64 060 euros pour l'exercice 2021 et les suivants au titre de son mandat social.

En outre, les frais engagés par le Président pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte que le mandat du commissaire au compte DEREPA SASSO ORGANISATION dont le siège social est situé 455 Promenade des Anglais à Nice (06200) arrive à son terme et décide de ne pas le renouveler.

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer en qualité de commissaire aux comptes la société GRANT THORNTON dont l'adresse est 29 rue du Pont à NEUILLY SUR SEINE (92200) pour 6 exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président ne constate qu'aucun associé ne souhaite poser de question supplémentaire à la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Guillaume GOURDON



Jean-Rémi GOURDON



Alexis FIORUCCI

